

Commissaire La Brige à deux ans de prison... LA BRIGE (ahuri). — Réponse supposée qu'une fille est allée à l'école et si elle n'a rien fait, je suis bien sûr que j'aurais fait.

Elections Municipales COMPLÉMENTAIRES ILS N'ONT RIEN FAIT

La liste des candidats est publiée, et nos lecteurs ont pu constater que nous n'avons rien fait pour empêcher un redoublement d'ardeur les deux candidats du Parti ouvrier et les membres de la municipalité.

Ma casieront de tromper les électeurs en criant bien haut dans leurs réunions qu'ils n'ont rien fait, ils n'ont rien fait, mais ils se garderont bien de soutenir de pareils mensonges en séance publique, parce que là on prouverait bien vite leur mauvaise foi.

Ab! ils n'ont rien fait! Mais si les hommes qui se font valoir ont fait quelque chose de bien, c'est à eux de le dire, et non pas à nous de le leur dire.

Et que ce soit leur fait de s'opposer à la nomination de nos candidats, c'est leur affaire, et non pas la nôtre.

Rien que sur les fournitures de l'Hôtel de Ville : plumes, crayons, encre, etc., l'administration socialiste fera plus de 30.000 fr. d'économie en une seule année.

On peut juger par cet exemple de la somme de dépenses sur ce seul chapitre, ce qui devra en être sur les autres objets.

Citons encore un autre exemple : L'octroi emploie une certaine quantité de femmes pour les acides des cols. Eh bien, savez-vous quel prix l'ancienne municipalité avait payé pour ces cols? 276 fr. les cent kilos.

Et ils n'ont rien fait, vont-ils dire nos déloyaux adversaires!

Et que ce soit leur fait de s'opposer à la nomination de nos candidats, c'est leur affaire, et non pas la nôtre.

Les appointements des agents de police sont augmentés. Et c'est ainsi que le citoyen Delory, à la réunion de Fives, lundi dernier, on a oublié qu'autrefois ces agents étaient payés sur les socialistes et les communistes.

Ces faits se sont en effet produits la semaine dernière; nous les avons du reste relatés dans notre chronique locale.

Le service de la voirie a été complètement transformé. Ce n'est plus 25 sous par jour que seront payés les hommes employés en nettoyage des rues de la ville, mais trois francs par jour.

Le service de la voirie a été également réorganisé et en diminuant les gros traitements on a augmenté les petits. Les heures de travail ont été modifiées de façon à faciliter la population.

Le traité passé par nos précédents municipalités avec une compagnie anglaise, et qui engageait les habitants à payer le gaz jusqu'en 1923, 0,26 c. le mètre cube a été dénoncé.

Lille sera donc mieux éclairée avant peu, et peut-être à l'avenir, par la ville elle-même, sans le concours de compagnies.

Citons à cet effet la ville de Tourcoing, qui produit son gaz elle-même et ne le fait que par 13 centimes la mètre cube, tout en réalisant de bénéfices pour amortir l'emprunt nécessaire pour les frais d'installation.

Et bien, n'est-ce rien que les quelques références que nous venons de citer, prises au hasard parmi toutes celles accomplies déjà?

Les électeurs aussi sauront le reconnaître, et comme en mai dernier, ils iront le 17 janvier : Sus à l'opportunisme, sus à la réaction!

André PIOTEX.

DERNIÈRE HEURE SINISTRE MARITIME

Le steamer Belgique, jaugeant 1400 tonnes, ca. italie Kaerling, ayant 18 hommes d'équipage, a coulé, la nuit dernière, dans le détroit de Saint-Pierre, près des Roches de la Côte de Chad. Trois hommes d'équipage sont débarqués, 15 ont disparu, deux hommes sont noyés. On craint que les trois disparus se soient réfugiés dans le chaloupe du bord et se soient noyés.

Le doigt de Dieu Québec, 6 janvier. Le couvent des Ursulines de Roberval, près de Lac-Saint-Jean, a été détruit par un incendie. Sept religieuses ont été brûlées vives. Des scènes navrantes se sont produites à cause de la grille des fenêtres, empêchant tout sauvetage.

VERRETERIE OUVRIÈRE D'ALBI Liste des numéros gagnants (5474)

| | |
|-----------|---|
| 1.670.457 | Bois de 30 fr. de marchandises à prendre à l'Union ouvrière, rue Morel (don de l'Union ouvrière corporative). |
| 677.448 | Faitout émailé. |
| 610.989 | Manteau émailé. |
| 1.023.111 | Service de tumeur Charbonnier. |
| 342.823 | Chemise d'homme. |
| 1.216.486 | Cinq cercueils émailés. |
| 270.923 | Cabaret gravé. |
| 144.829 | Jupon de laine. |
| 1.143.311 | Javelles de marines. |
| 558.315 | Garniture de cheminée bronze. |
| 894.181 | Très chemise pour homme. |
| 383.240 | Coupeur pour robe. |
| 581.112 | Sau hygiénique. |
| 240.723 | Montre argent pour homme (n° 103677). |
| 580.645 | Sortie de bal. |
| 55.415 | Coupeur pour robe. |
| 480.539 | Lot de brocheurs. |
| 367.600 | Trois chemises pour homme. |
| 1.175.854 | Poupée parisienn. |
| 446.362 | Volames. |
| 2.121.869 | Loche argentée. |
| 245.353 | Boîte à coudre. |
| 1.439.219 | Jarret de chevreuil. |
| 466.530 | Cabaret en cristal de Bohême. |
| 132.436 | Armoire à glace. |
| 589.795 | Jupon en tulle des Pyrénées. |
| 6.117 | Sortie de bal. |
| 421.253 | Belle chemise d'homme. |
| 1.071.310 | Bouteille de Champagne. |
| 382.362 | Parapluie. |
| 887.608 | Table à jeu Louis XV. |
| 195.931 | Vingt francs de marchandises à prendre à la Société coopérative l'Union ouvrière (don). |
| 960.644 | Cabaret en verre de Bohême. |
| 179.143 | Trois chemises pour homme. |
| 389.731 | Parapluie signalé. |
| 664.612 | Coupeur pour robe. |
| 855.463 | Garniture de cheminée en bronze. |
| 821.163 | Habit parisien. |

TRIBUNAUX TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE Audience du 6 janvier.

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. L'audience est peu chargée. Le Tribunal n'a jugé que des affaires de bagarres d'il.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

Un condamné à mort. M. Soubrouillard, à 2 mois de prison pour mendicité et infraction à 25 fr. d'amende avec avertis pour rébellion envers des agents de police.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

UN HOMME ÉCRASÉ TOURCOING, 6 janvier. Mardi soir, vers 8 heures, M. Ch. Delporto, âgé de 50 ans, cabarier au Pont d'Arcole, rue de Henain, passait le train à la gare de Tourcoing pour se rendre chez l'un de ses fils qui habite Roubaix.

Quand il fut au bout du quai, le train se mit en marche. C'est ce qu'il est permis de supposer sans toutefois rien pouvoir émettre de certain à ce sujet. Toujours est-il que vers sept heures, le mécanicien aperçut un cadavre couché sur la voie publique à quelques mètres de la cabine de l'agent de nuit.

Il fit stopper sa machine et s'approcha du lieu de l'accident. Un spectacle horrible s'offrit à ses yeux. Le cadavre gisait au milieu d'une mare de sang sur un côté de la voie. La jambe droite était rompue à la hauteur du genou et la main droite se trouvait complètement détachée. Le crâne était réduit en bouillie.

M. Hesson, commissaire de police, fit les constatations d'usage et fit transporter le corps à l'Hôtel Dieu où il a été reconnu hier pour être celui de Delporto.

TENTATIVE DE MEURTRE ARMENTIÈRES, 6 janvier. Hier, vers 9 h 1/2 du soir, le nommé Lahaye Henri, 31 ans, tisseur, demeurant au gamin rue de Meninas, vint d'assommer sa femme, née Tarade Angèle, 29 ans, à la gare de Chad. Trois coups de couteau ont été portés à la gorge.

La victime, après avoir reçu les soins du docteur Baroux, a été admise d'urgence à l'hôpital. Quant à Lahaye, il est resté en prison.

Le docteur Baroux a été admis d'urgence à l'hôpital. Quant à Lahaye, il est resté en prison.

LILLE COMITÉ FÉDÉRAL RÉGION NORD

Dimanche 10 janvier 1927, à 3 heures de l'après-midi, Maison du Peuple, 21, rue de Béthune, Lille, réunion mensuelle. — Très urgent.

Un télégramme nous apprend que M. Laurenceau, préfet de la Somme est nommé préfet du Nord, en remplacement de M. Vel-Burand, nommé conseiller d'Etat, au remplacement de M. Dumessin, admis à la retraite.

Cette nomination paraîtra demain à l'Officiel.

M. Laurenceau a été sous-préfet de Quimper, secrétaire général de la préfecture de la Seine, puis préfet de l'Aisne et de la Somme. Il est marié à Mlle Bompard, fille du commandant du génie en retraite Bompard, de Verdun.

Il a, dit l'agence Havas, des tendances radicales et anti-cléricales.

Nous sommes sceptiques à cet égard.

UNE ENQUÊTE À L'HOSPICE GÉNÉRAL On attendait une enquête contradictoire sur les faits scandaleux que nous avons signalés, il y a quelques jours, sous ce titre : Les châtiments corporels à l'Hospice général.

Or, cette enquête a eu lieu : c'est M. Barrois qui l'a faite et elle a déclaré simplement, à notre connaissance, que les trois petits fugitifs qui ont été punis.

Nous l'avions prévu et prédit. Cependant, comme M. Barrois est intéressé dans cette affaire, nous aurions désiré qu'il laissât le soin d'une enquête à M. Barrois, le directeur départemental des Enfants Assistés du Nord, car, après tout, c'est M. Barrois qui devrait acquiescer, se rendre compte de l'affaire et avoir pourquoi trois enfants, le premier de 12 ans 1/2, le second de 10 ans et le troisième de 11 ans 1/2, ont fait de l'Hospice qui les avait sous sa protection et sont restés deux nuits hors de cette maison hospitalière.

Notre ami H. Ghequière, adjoint à

l'assistance publique, a envoyé à M. le directeur des Enfants Assistés et aux Hospices une demande d'enquête contradictoire; il n'a pas encore reçu de réponse de ces messieurs qui n'auront peut-être pas le politesse de lui répondre.

Le conseil municipal a nommé une administration qui, en se distribuant les attributions administratives, a délégué un de ses membres à l'Assistance publique.

Or, l'administration des hospices possède une gestion qui ne peut avoir de rapport avec l'adjoint chargé de l'Assistance publique. Ces messieurs refuseraient même au maire une place dans leur administration si la loi ne les obligeait pas à le subir comme président.

Et cela par haine du socialisme! Demanda-t-il à Danchin, à Barrois, à Warin et à Maquet ce qu'ils pensent de la Municipalité socialiste, et vous aurez ensuite la preuve que ces gens là ne sauraient faire faire leurs rancunes dans l'intérêt même des malheureux qu'ils prétendent vouloir soulager.

M. Barrois ne veut pas d'enquête contradictoire. Cela nous autorise à publier les lettres que nous avons reçues d'anciens pupilles de l'Hospice général qui se plaignent de ce qu'ils ont souffert dans cet hospice qu'ils appellent un bagne.

Pourtant, nous attendons encore deux jours avant de publier ces lettres, pensant que si l'on ne veut pas accepter une enquête contradictoire, que nous avons demandé et que nous réclamons aujourd'hui plus que jamais.

De la lumière, S. V. P. 7

Parce que nous avons dit que les pupilles de l'Hospice général, qui n'ont, pour nous, que des lettres de recommandation, ne devraient pas être châtifiés et que, par conséquent, ces pauvres enfants ne peuvent être de solides gaillards comme on veut bien le dire, la Dépêche ose déclarer sans rire que l'air de la campagne est bon pour eux et qu'ils mangent de viande tous les jours, comme cela arrive souvent au village où la mère est plus grande qu'à la ville, rend ces pauvres enfants qu'on onve et on nourrit, plus forts et plus robustes que les enfants qui ont tous les jours bon pain, bon lait, bon sucre et du bon repos.

Et pour un peu, la Dépêche plaindrait ces pauvres enfants des riches qui, mangent les bons morceaux et profitent de la vie dans les châteaux, les jardins, les villas, les jours bon pain, bon lait, bon sucre et du bon repos.

Un tel cas est sans doute bien à plaindre!

Un communiqué des Hospices Nous recevons communiqué de l'Administration des Hospices comme nous le donnerons plus haut, c'est l'enquête de M. Barrois que l'Administration des Hospices à l'exception des deux délégués municipaux, accepte comme sienne.

Il y a un beau coup trop de rigueur et d'exigence en présence d'un pauvre petit être de six mois dont l'état réclamait des soins immédiats.

ENCORE UN REPROCHE À FAIRE aux Hospices Hier après-midi, les vieillards et quelques autres de la section illoise d'une amusante matinée au Grand-Théâtre.

Cette inattention est due à l'Administration municipale qui se proposa, de restituer de faire profiter plus d'une fois, à la prochaine saison, de ce théâtre, les enfants des indigents et les enfants hospitalisés de ce genre de représentations gratuites.

Il avait aussi au théâtre les bleus, c'est à dire les pupilles de l'hospice Comtesse.

C'est parfait! Mais pourquoi n'a-t-on pas pensé à faire partager ce plaisir artistique aux fillettes placées à l'hospice Gantois? Est-ce qu'on aurait eu peur pour leur moralité? Pourquoi ces petites malheureuses qui n'ont aucune joie, que ce soit dans les cases d'une mère, ne méritent-elles pas de se divertir?

Nous avons aussi remarqué l'absence des pupilles de l'hospice général.

A-t-on peur que ces robustes gaillards fassent du tapage dans le théâtre et se moient à chahuter les actrices?

C'est assez que déjà on accuse plusieurs d'entre eux d'avoir de mauvaises manières et d'avoir enfoncé des portes et brisé des vitres chez eux, patrons. L'Administration des Hospices n'a donc pas de la rigueur par mesure d'ordre et peut-être aussi de moralité.

Il n'y a que les petits bleus, parce que

la plupart sont des fils de bourgeois décaisés, qui ont en la droit au plaisir.

Mais nous ne voulons pas être méchant; nous croyons plutôt qu'il y a eu là un oubli qui sera largement réparé par le tir.

UN ENFANT MOURANT refusé à l'Hôpital Saint-Sauveur

Les bonheurs des formalités bureaucratiques Hier matin, une pauvre femme sans travail et sans ressources, Marie-Honorine Harel, veuve Choquet, âgée de 36 ans, venue de Roubaix, pour chercher du travail dans notre ville.

Elle portait dans ses bras son jeune enfant âgé seulement de six mois. Le pauvre bébé était souffrant. Sur le conseil de plusieurs personnes, la veuve Choquet se présenta à l'hôpital Saint-Sauveur pour demander l'admission de son enfant à l'hôpital.

Le petit Adolphe, c'est le nom de l'enfant, fut examiné par les internes de service et le reconçu malade. Mais il fut refusé à la mère que pour que l'enfant puisse être admis à l'hôpital il fallait que ses papiers soient validés de M. le commissaire central de police.

La veuve Choquet fut donc obligée de reprendre son enfant sur les bras et de se rendre au bureau central de police pour demander le visa de ses papiers. Mais pendant qu'elle se trouvait dans le bureau de la mairie, le pauvre Adolphe expirait dans les bras de sa mère.

Au bureau de police on eut, vu la pauvreté et la misère de la mère, que la mort avait été occasionnée par la veuve Choquet, et le petit cadavre fut soumis à l'examen d'un médecin-légiste, M. le docteur Gastiaux.

On juge du désespoir de cette pauvre mère en présence de cette mort inattendue et des accusations dont elle était l'objet. Car, on a vu dans ce pauvre et misérable amour filial n'en existe pas moins, même davantage.

Après examen, le médecin légiste déclara que la mort n'était nullement volontaire, mais qu'elle avait été causée par une gastro-entérite.

Le cadavre du petit Adolphe a été transporté à la morgue, en attendant l'inhumation qui aura lieu demain.

Quant à la mère, M. Paris, commissaire de police du 1er arrondissement, lui a fait délivrer un billet de logement et un pain. Pauvre femme!

Cette mort ne serait probablement pas à déplorer si l'on s'était montré moins sévère à l'hôpital Saint-Sauveur. Car, si les règlements exigent le visa du commissaire central pour les papiers de la veuve Choquet pour l'admission de l'enfant, n'aurait-on pas dû donner de suite des soins au petit malade et le garder pendant que sa mère allait accomplir les formalités administratives?

Il y a un beau coup trop de rigueur et d'exigence en présence d'un pauvre petit être de six mois dont l'état réclamait des soins immédiats.

LES ACCIDENTS

Un accident. — Hier, vers 2 h. du soir, un terrassier Jules Lejeune, âgé de 42 ans, demeurant à Watignies, venait de commencer son travail dans un terrain près de la place de la République. Il se trouvait dans une tranchée de 3 mètres de large, quand tout à coup un bloc de terre se détacha et lui tomba sur le dos, en le couvrant entièrement.

Ses camarades accoururent immédiatement à son secours et le retirèrent de cette fâcheuse position.

Il est fait de nombreuses contusions sur le corps. L'entrepreneur l'a fait reconduire à son domicile par une voiture d'ambulance.

Renversé par une voiture. — M. Picavet Hippolyte, âgé de 72 ans, demeurant rue Ratisbonne, 4, a été renversé par la voiture de M. Dujardin-Sorve, marié à la rue de la République, le samedi 9 janvier, à 8 heures du soir. Très urgent.

Flasqué mortel. — Un accident s'est produit hier à 11 heures du matin, chez M. Crépelle et Garard, constructeurs Un ouvrier Julien Anas, a été blessé au pied droit par la roue d'une grue roulante.

Un accident. — Hier, vers 2 h. du soir, un terrassier Jules Lejeune, âgé de 42 ans, demeurant à Watignies, venait de commencer son travail dans un terrain près de la place de la République. Il se trouvait dans une tranchée de 3 mètres de large, quand tout à coup un bloc de terre se détacha et lui tomba sur le dos, en le couvrant entièrement.

Informations inexactes. Le Progrès du Nord publie une information concernant le Conservatoire et les musées. Il donne même les noms des membres de ces deux commissions, à la veille d'être renouvelées.

Notre confrère va en son vite en besogne. Il est bien question de remaniements dans la composition des commissions, mais rien n'a encore été décidé sur le choix des membres.

Un seul renseignements est exact : M. Nicolle, conservateur des Musées, a été avisé, le 31 décembre, d'avoir à cesser ses fonctions.

— Ajoutons que rien n'est décidé, non plus, au sujet du monument du Souvenir français à élever au cimetière du Sud à la mémoire des soldats morts pour la patrie. L'emplacement n'a pas encore été désigné.

Sans avri. La nuit dernière, vers une heure du matin, trois membres du Syndicat des pêcheurs, MM. Chevalier, secrétaire-trésorier, Demessine, vice-président, et Descamp, secrétaire-adjoint, passaient rue Gombert, quand ils aperçurent dans l'ombre, au coin d'une porte cochère, une pauvre femme accroupie et grelottant de froid.

La pauvre femme — encore jeune — dormait tout en grelottant, tellement elle était épuisée de fatigue.

MM. Chevalier, Demessine et Descamp s'empresèrent de transporter la malheureuse dans un café voisin, où, après avoir pris un cordial, elle donna des renseignements sur sa situation.

Elle est âgée de 25 ans et originaire de Gysoing, près Bouvignes où elle a un fils âgé de 5 ans que des parents malheureux élèvent.

Elle était au service de M. Blarot, camionneur, rue de Douai, à Lille, place qu'elle n'occupe plus depuis quelques jours et depuis elle se trouve sans ressources et sans un sou car elle envoyait ses sœurs à Gysoing pour les frais d'entretien de son enfant.

Après ce récit, les trois pêcheurs à la ligne remirent quelques subsides à cette jeune fille et la conduisirent devant M. Paris, commissaire de police, qui lui délivra un billet de logement et un pain.

Quant à la mère, M. Paris, commissaire de police du 1er arrondissement, lui a fait délivrer un billet de logement et un pain. Pauvre femme!

Cette mort ne serait probablement pas à déplorer si l'on s'était montré moins sévère à l'hôpital Saint-Sauveur. Car, si les règlements exigent le visa du commissaire central pour les papiers de la veuve Choquet pour l'admission de l'enfant, n'aurait-on pas dû donner de suite des soins au petit malade et le garder pendant que sa mère allait accomplir les formalités administratives?

Il y a un beau coup trop de rigueur et d'exigence en présence d'un pauvre petit être de six mois dont l'état réclamait des soins immédiats.

ENCORE UN REPROCHE À FAIRE aux Hospices Hier après-midi, les vieillards et quelques autres de la section illoise d'une amusante matinée au Grand-Théâtre.

Cette inattention est due à l'Administration municipale qui se proposa, de restituer de faire profiter plus d'une fois, à la prochaine saison, de ce théâtre, les enfants des indigents et les enfants hospitalisés de ce genre de représentations gratuites.

Il avait aussi au théâtre les bleus, c'est à dire les pupilles de l'hospice Comtesse.

C'est parfait! Mais pourquoi n'a-t-on pas pensé à faire partager ce plaisir artistique aux fillettes placées à l'hospice Gantois? Est-ce qu'on aurait eu peur pour leur moralité? Pourquoi ces petites malheureuses qui n'ont aucune joie, que ce soit dans les cases d'une mère, ne méritent-elles pas de se divertir?

Nous avons aussi remarqué l'absence des pupilles de l'hospice général.

A-t-on peur que ces robustes gaillards fassent du tapage dans le théâtre et se moient à chahuter les actrices?

C'est assez que déjà on accuse plusieurs d'entre eux d'avoir de mauvaises manières et d'avoir enfoncé des portes et brisé des vitres chez eux, patrons. L'Administration des Hospices n'a donc pas de la rigueur par mesure d'ordre et peut-être aussi de moralité.

Il n'y a que les petits bleus, parce que

La Révoltée

Huguette riait aux éclats. — C'est trop fort! disait Henri en allant et venant dans la pièce, les mains dans les poches, c'est trop fort! — Faites-les donc monter, mon ami. — Ici... Avec leurs cheveux, avec leur chien, avec leurs paquets? — Ils laisseront tout cela en bas... Oh! faites-les monter, dites? — Si cela doit vous amuser... je ne demande pas mieux; je vais les chercher. Il sortit rapidement, laissant la porte ouverte derrière lui. Et Mme de la Roche le entendit monter, leurs lourds souliers faisant grincer les marches sous le tapis qui couvrait l'escalier. Ils paraient, suivant la comte, qui s'efforçait de leur son sérieux. — C'est Paulin! dit Huguette en exclamant Huguette; dans les deux à Paris! — Oui... dans les deux, évidemment... madame... Paulin Paulin enlevé son béret, qu'il tourna dans ses doigts. Il n'en dit pas plus long. Il regarda avec des yeux étonnés d'abord, puis surpris, Mme de la Roche, la compagne de ses jeux d'enfant, et sa petite commensale, étendue sur le siège d'un coin, elle semblait ne pas pouvoir bouger. L'impulsion du vintennes aux occupations amuses de Valenciennes dissimulant l'état de la jeune femme. Dans ce familiarité et de la santé, elle paraissait plus métré qu'il ne l'avait jamais été.